

DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S) : MME MARINE PUSTORINO

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
12 Mai 2017**

OBJET : Avenant n° 1 à la convention "Relation Entreprises en appui du Service Emploi du Département des Bouches-du-Rhône" entre Emergences Compétences Projets et le Département des Bouches-du-Rhône.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 12 Mai 2017 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- de préciser les montants alloués à l'action portée par Emergences Compétences Projets « Relation Entreprises en appui du Service Emploi du Département des Bouches-du-Rhône » pour les années 2017 et 2018, ainsi que les conditions de versement au titre des exercices 2017 et 2018,
 - d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer l'avenant n°1 correspondant dont le projet est joint au rapport.
- La dépense est imputée au chapitre 017 du budget départemental

A l'unanimité

ADOPTE

**Pour la Présidente du Conseil Départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

**Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice**

du Service des Séances de l'Assemblée